

SYNTHESE

DES DEFICITS ENCORE FORTEMENT ACCRUS EN 2010

Nouvelle aggravation du déficit du régime général en 2010

Le déficit du régime général, qui avait peu varié entre 2003 et 2008, s'établissant chaque année autour d'une dizaine de milliards d'euros, a doublé en 2009 pour atteindre -20,3 Md€. Cette très forte dégradation est due pour l'essentiel à l'impact de la récession sur les recettes.

La branche maladie, qui a connu la plus forte dégradation (d'environ 6 Md€), est redevenue en 2009 la branche la plus déficitaire. Mais toutes les branches contribuent au déficit d'ensemble.

Le déficit du régime général se creuserait encore en 2010 pour atteindre -26,8 Md€. Il porterait pour moitié sur la branche maladie comme en 2009.

Le taux de couverture des charges par les produits du régime général serait alors de 91,6 % en 2010, c'est-à-dire que 8,4 % de ses dépenses ne seraient pas financées par des ressources permanentes ou encore que ses charges excéderaient ses produits de 9,2 %.

Soldes par branche du régime général et du FSV

<i>En milliards d'euros</i>	2007	2008	2009	2010 (p)
Maladie	-4,6	-4,4	-10,6	-13,1
Accidents du travail	-0,5	0,2	-0,7	-0,6
Vieillesse	-4,6	-5,6	-7,2	-9,3
Famille	0,2	-0,3	-1,8	-3,8
Total régime général	-9,5	-10,2	-20,3	-26,8
FSV	0,2	0,8	-3,2	-4,3
Régime général + FSV	-9,3	-9,4	-23,5	-31,1

La situation critique du FSV

Après deux années d'excédent, le FSV est redevenu lourdement déficitaire en 2009 et sa situation continue de s'aggraver en 2010. Les charges du fonds connaissent une forte augmentation (+10,6 % en 2009 et encore 9 % en 2010) tirée par les prises en charge de cotisations au titre des périodes de chômage et, à partir de 2010, des périodes de maladie. Ses produits subissent les effets de la conjoncture et ont été amputés en 2009 de prélèvements transférés à d'autres organismes (0,2 point de CSG affectés à la CADES et 15 % du prélèvement sur les revenus du capital à la CNAV). En contrepartie, le fonds reçoit un transfert accru de la CNAF au titre des majorations pour enfants et a bénéficié d'importants versements de C3S en 2008 et 2009 (800 M€ chaque année), mais ceux-ci seraient fortement réduits en 2010. Au total, les produits du fonds diminueraient d'environ 13 % entre 2008 et 2010. Cet effet de ciseau entre dépenses et recettes entraînerait une dégradation du solde du FSV de 5 Md€ en deux ans.

En 2010, le déficit du fonds représenterait le tiers de ses recettes.

Le solde cumulé du FSV, qui a été ramené à zéro au début de 2009 par le transfert à la CADES des déficits antérieurs (pour un montant de 4 Md€), redeviendrait négatif de 7,4 Md€ fin 2010.

L'ensemble du régime général et du FSV serait déficitaire de 31,1Md€ en 2010, soit une dégradation de 7,6 Md€ par rapport à 2009 et de 21,7 Md€ en deux ans.

Des découverts de trésorerie rapidement croissants

Après la reprise de dette réalisée fin 2008 et début 2009 pour un montant total de 27 Md€, le solde de trésorerie de l'ACOSS s'est rapidement dégradé pour atteindre -24,1 Md€ au 31

décembre 2009. Il reflète pour l'essentiel les insuffisances de financement du régime général et du FSV (dont le déficit se traduit par des décalages dans le versement des transferts à la CNAV) et devrait donc avoisiner les 55 Md€ à la fin de 2010.

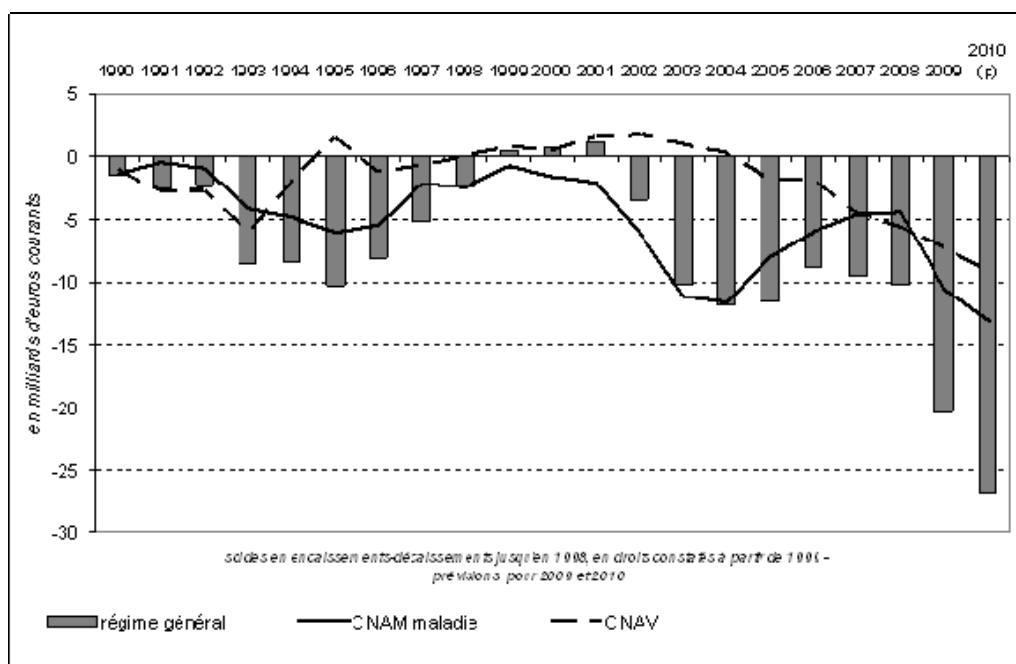
Malgré cette dégradation rapide de la trésorerie, les charges financières supportées par l'ACOSS se sont réduites à 98 M€ en 2009 après 839 M€ en 2008. Cette baisse s'explique par la reprise de dette qui a permis de réduire les montants moyens quotidiens mobilisés en 2009 et surtout par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt à court terme, particulièrement en fin d'exercice. La valeur moyenne du taux Eonia, qui sert de référence pour l'essentiel des emprunts de l'ACOSS, a en effet été de 0,71% en 2009, contre 3,86% en 2008. Le montant des charges financières serait très sensible à une remontée des taux d'intérêt à court terme.

Les écarts aux prévisions associées à la loi de financement pour 2010

Le déficit 2009 du régime général (-20,3 Md€) a été inférieur de 3,1 Md€ à la prévision associée à la loi de financement (-23,4 Md€). L'écart s'explique pour 1,4 Md€ par la baisse moins forte que prévu de la masse salariale (-1,3 % au lieu de -2 % dans la LFSS) et, pour le reste, par des prestations et des transferts de compensation inférieurs aux prévisions (respectivement de 200 et 300 M€) et par des corrections comptables sur la CNAF (720 M€). La révision à la baisse des déficits concerne les trois grandes branches du régime : 0,9 Md€ pour la maladie, 1 Md€ pour les retraites et 1,3 Md€ pour la famille.

Pour 2010, le déficit prévu en LFSS était de -30,5 Md€. La nouvelle prévision (-26,8 Md€) est moins dégradée de 3,7 Md€. L'écart découle en grande partie de la révision apportée au résultat de 2009 (effet de base). La révision de la masse salariale, de 0,7 point en 2009 et de 0,7 point supplémentaire en 2010, contribue à elle seule pour environ 2,7 Md€ à l'amélioration du solde. Les prestations seraient pour leur part inférieures de 800 M€ à la prévision LFSS et les charges financières de 300 M€. La révision à la baisse du déficit porte principalement sur la CNAM-maladie et la CNAV.

Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



Les hypothèses économiques pour 2010

Les hypothèses qui servent de base aux prévisions présentées pour 2010 sont pour l'essentiel celles du programme de stabilité pour 2010-2013 présenté par la France en janvier dernier.

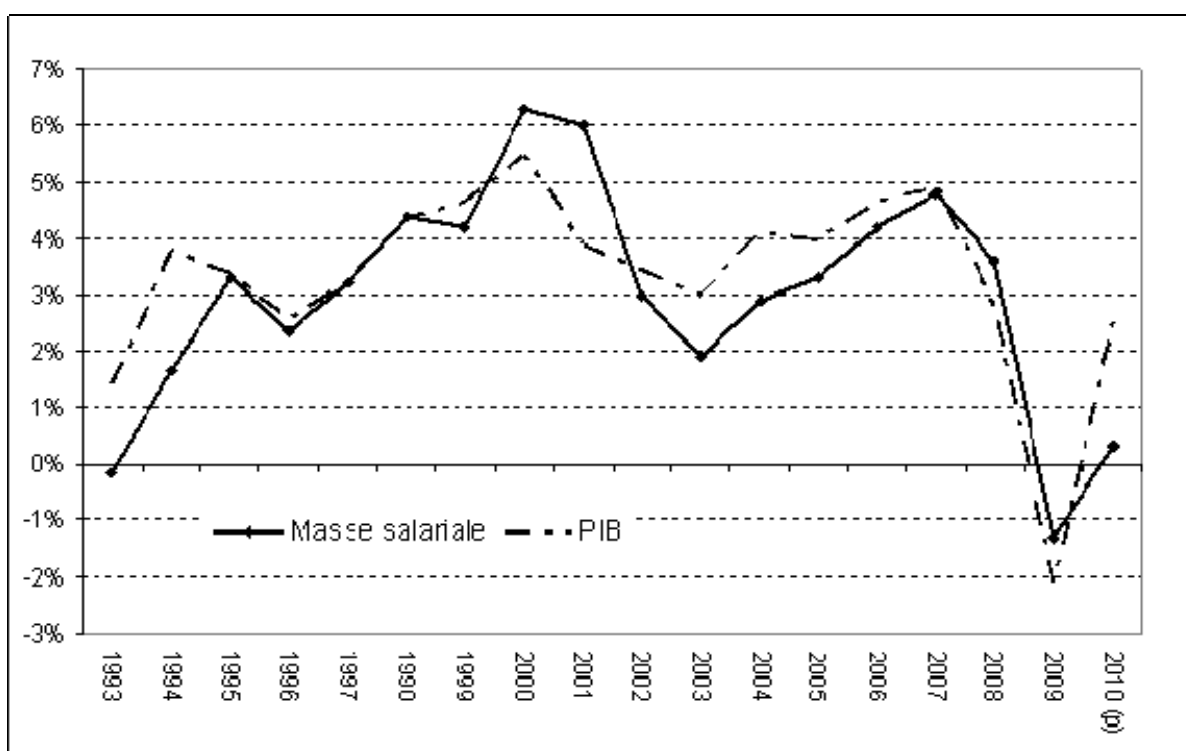
La forte baisse du PIB en 2009 (-2,6 %) ferait place à une reprise modérée en 2010 (1,4 %).

La masse salariale du secteur privé en valeur, dont l'évolution est déterminante pour les recettes de la sécurité sociale, progresserait faiblement en 2010 (+0,3 %) après une diminution historique en 2009 (-1,3 %).

La hausse des prix (hors tabac) serait de 1,2 % en moyenne annuelle après avoir été quasi-nulle en 2009 (0,1%).

Les hypothèses de croissance du PIB (en volume) et de masse salariale sont révisées à la hausse par rapport à la loi de financement dans laquelle elles étaient respectivement de 0,75 % et de -0,4 %. L'hypothèse d'inflation est inchangée.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



Une faible progression des recettes en 2010 après la baisse de 2009

Les recettes du régime général, dont la progression avait toujours été supérieure à 4 % par an sur la période 2004-2008, ont subi un coup d'arrêt brutal en 2009. Sur l'ensemble des deux années 2009 et 2010, elles ne progresseraient que d'environ 1,5 %. Même si, dans le même temps, la croissance des dépenses s'infléchit, un écart d'évolution considérable se creuse entre les unes et les autres, de l'ordre de 5,5 points sur les deux années, qui explique le creusement d'environ 17 Md€ du déficit du régime général entre 2008 et 2010.

**Taux de variation des produits et charges du régime général*
(hors AAH, API et ASI)**

	2007	2008	2009	2010 (p)
Produits	4,3%	4,1%	-0,2%	1,7%
Charges	4,4%	4,2%	3,3%	3,7%
Ecart	-0,10%	-0,10%	-3,4%	-2,0%

* Calculés sur les montants de produits et de charges nets et sur un périmètre comparable à celui de 2010, c'est-à-dire hors AAH, API et ASI

Les produits du régime général ont légèrement diminué en 2009. La forte contraction de la masse salariale, et la chute des revenus du capital sont les explications principales de cette baisse d'ensemble, qui a été limitée par la contribution positive de certaines recettes (prélèvements sur le secteur public et les travailleurs indépendants, impôts et taxes affectés, transferts du FSV). La progression modeste prévue pour 2010 reposerait sur un rebond modéré des prélèvements sur les revenus du capital, la croissance encore forte des transferts du FSV et l'augmentation des paniers de recettes fiscales compensant les exonérations.

- Les prélèvements sur les revenus d'activité (cotisations et partie prépondérante de la CSG) ont été pratiquement stables en 2009 (+0,2 %) et le resteraient en 2010 (+0,1 %). En 2009, cette évolution s'est écartée sensiblement, à la hausse, de celle de la masse salariale privée, dont la contraction de -1,3 % était sans précédent depuis la dernière guerre. La baisse plus que proportionnelle des exonérations de cotisations et un effet plafond¹ favorable aux recettes ont amorti la baisse des produits sur les salaires du secteur privé. Et celle-ci s'est trouvée compensée par des augmentations substantielles sur d'autres secteurs (secteur public, employeurs et travailleurs indépendants, exploitants agricoles).

En 2010, les produits sur les revenus d'activité évolueraient un peu moins vite que la masse salariale privée (0,1 % contre 0,3 %) en raison notamment de l'inversion de la contribution des autres secteurs (ETI et secteur agricole).

- Les prélèvements sociaux sur les revenus du capital (composés de CSG pour les trois quarts), ont subi une très forte baisse en 2009, liée pour l'essentiel à la chute des plus-values mobilières, immobilières et des dividendes, mais aussi pour partie au contrecoup de mesures qui avaient eu un effet ponctuel positif en 2008 (principalement la mise en place du prélèvement à la source sur les dividendes). Pour le régime général, le montant de ces prélèvements (un peu moins de 60 % du total) est passé de 9,1 Md€ en 2008 à 7,5 Md€ en 2009, soit une contraction de près de 18 % et une perte de recettes de 1,6 Md€. La baisse est sensiblement plus forte (-23 %) pour l'ensemble du régime général et du FSV, du fait des transferts de recettes intervenus au détriment de ce dernier. Les prélèvements sur les revenus du capital retrouveraient une croissance modérée en 2010, grâce à la progression des revenus fonciers et à la stabilisation des autres types de revenus, mais leur montant resterait nettement inférieur à ceux des années 2007 et 2008.
- Les exonérations de cotisations compensées à la sécurité sociale sous la forme de recettes fiscales (mesures générales) ou de dotations budgétaires (mesures ciblées) avaient fortement augmenté jusqu'en 2008 (de près de 10 Md€ entre 2005 et 2008). Elles ont diminué en 2009 et 2010. C'est pour l'essentiel la conséquence de la baisse de la masse salariale et des heures supplémentaires en 2009, et pour le reste la traduction de mesures concernant les dispositifs ciblés. Le montant des exonérations non compensées, qui était stable depuis plusieurs années, augmenterait de 300 M€ en 2010.

¹ La revalorisation du plafond de la sécurité sociale de 3,1 % au 1^{er} janvier 2009 s'est traduite par une évolution de la masse salariale plafonnée supérieure d'un point à celle de la masse salariale totale.

Exonérations de cotisations (régime général)

en Milliards €	2007	2008	2009	2010 (p)
Allègements généraux	20,8	21,7	21,2	20,8
Exonérations heures supplémentaires *	0,6	2,9	2,9	2,9
Mesures ciblées compensées	4,0	3,9	3,6	3,5
Total mesures compensées	25,4	28,5	27,6	27,2
Mesures non compensées	2,7	2,5	2,6	2,9
Total exonérations	28,1	31,0	30,2	30,1

* : y compris rachats RTT

Les variations du montant des exonérations compensées n'ont d'incidence sur le solde du régime général qu'à hauteur de l'écart entre le montant des allègements généraux sur les bas salaires et celui du panier de recettes destiné à les financer, les exonérations « heures supplémentaires » et les mesures ciblées étant compensées à l'euro l'euro. En 2009, la compensation des allègements généraux a dégagé un excédent de 255 M€ pour le régime général. Dans l'état actuel des prévisions, cet excédent pourrait sensiblement augmenter en 2010 et atteindre 1,7 Md€ : le rendement du panier correspondant augmenterait d'environ 4,5 % grâce à un rebond de la taxe sur les salaires et à un apport supplémentaire de droits tabacs, alors que le montant des exonérations enregistrerait une nouvelle baisse.

Bilan de la compensation des allègements généraux par les recettes fiscales (régime général)

En millions d'euros	2008	%	2009	%	2010 (p)	%
Allègements généraux	21 667	4,10%	21 196	-2,20%	20 791	-1,90%
1 ^{er} panier fiscal	21 877	5,10%	21 451	-1,90%	22 447	4,60%
Solde	211		255		1 656	

- Les autres recettes (impôts et taxes affectés, transferts) contribueraient positivement à l'évolution des recettes sur les deux années 2009 et 2010.

Les impôts et taxes affectés au régime général (hors CSG et « paniers ») ont augmenté de près de 30 % en 2009 (après déjà 14 % en 2008), soit un supplément de recettes de 1,6 Md€, grâce à l'instauration de recettes nouvelles (forfait social sur les revenus accessoires aux salaires) et à l'augmentation de la part de recettes anciennes allant au régime général. La CNAM a ainsi bénéficié d'une part plus élevée de droits sur les tabacs (+900 M€) et de l'instauration du forfait social (314 M€). La CNAV a quant à elle vu augmenter sa part du prélèvement de 2 % sur les revenus du capital (passée de 15 à 30 % soit un supplément de 330 M€) et a bénéficié du doublement de la contribution sur les indemnités de mise à la retraite (+ 265 M€ par rapport à l'année précédente). En 2010, ces recettes fiscales du régime général seraient pratiquement stables : les mesures nouvelles verraient leurs incidences financières se compenser (doublement du forfait social, et contribution exceptionnelle à la charge des organismes complémentaires, mais extinction du dispositif des mises à la retraite d'office) ; la plupart des taxes seraient en progression à l'exception de la taxe additionnelle à la C3S, prélevée en 2010 sur le chiffre d'affaires des entreprises de l'année 2009.

Les transferts reçus par le régime général en provenance d'autres régimes ou fonds de financement, augmenteraient de 9 à 10 % pour chacune des deux années, tirés par la croissance encore forte des transferts du FSV.

Les dépenses : des évolutions contrastées selon les branches

La croissance des prestations du régime général a été supérieure à 4 % au cours des dernières années. Elle s'infléchirait d'un point en 2010 grâce à un ralentissement général, plus marqué toutefois pour les prestations de la branche famille. L'augmentation des prestations de retraite, bien que sensiblement ralentie par rapport aux années 2004-2008, resterait la plus forte.

Croissance des prestations du régime général par branche*

	2007	2008	2009	2010 (p)
Maladie	4,0%	3,5%	4,0%	3,1%
Retraite	6,1%	5,6%	4,8%	4,4%
Famille	3,0%	3,5%	3,4%	0,8%
RG	4,6%	4,2%	4,2%	3,2%

*Pour rendre les évolutions plus représentatives de la tendance de fond des prestations, sont neutralisées dans le tableau l'apport de la CNSA au financement du médico-social ainsi que les modifications du traitement comptable des prestations prises en charge par l'Etat. Les données prises en compte sont sur le périmètre de 2010 c'est-à-dire hors AAH, API, ASI et ALD 31-32.

Une progression un peu moins rapide des prestations de retraite

L'augmentation des prestations de retraite servies par la CNAV, qui était de l'ordre de 6 % par an entre 2005 et 2008, s'est infléchiée en 2009 (4,8 %). Ce ralentissement tient pour l'essentiel à la diminution du nombre de départs en retraite anticipée, passé d'environ 100 000 en 2008 à 25 000 en 2009. Leur baisse est liée à l'allongement de la durée d'assurance requise, en application de la loi de 2003, et aux restrictions apportées aux régularisations de cotisations arriérées. Elle entraîne pour la première fois une réduction du coût du dispositif (2,1 Md€ en 2009 contre 2,4 Md€ en 2008) qui freine ainsi la croissance d'ensemble des prestations en 2009 après y avoir contribué positivement chaque année depuis 2004.

Le ralentissement de la croissance des prestations se confirmerait en 2010, avec une nouvelle baisse des dépenses de retraite anticipée (1,6 Md€). Le nombre des bénéficiaires du dispositif continuerait de diminuer (environ 154 000 contre 213 000 en 2009).

Hors retraite anticipée, le flux de départs se stabilise autour de 660 000 à 670 000 et le nombre de retraités de 60 ans et plus continue de croître à un rythme rapide proche de 3,5 % par an qui explique l'essentiel de l'augmentation des dépenses de prestations.

La revalorisation des pensions, légèrement moindre en 2010 qu'en 2009 (0,9 % en moyenne annuelle contre 1,3 %), contribue à la modération relative des prestations en 2010. En revanche, le coût des droits dérivés enregistrerait une forte hausse (estimée à 5 %) liée à la majoration des pensions de réversion les plus faibles au 1^{er} janvier 2010.

Prestations familiales : l'incidence des revalorisations en 2009-2010

Les prestations familiales ont augmenté de 3,3 % en 2009, mais leur progression ne serait plus que de 0,8 % en 2010 à périmètre constant (hors AAH et API). Ce ralentissement s'expliquerait intégralement par la différence du taux de revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) qui a résulté des variations de l'inflation sur la période 2008-2010. Ainsi, à la forte revalorisation de la BMAF au 1^{er} janvier 2009 (3 %) a succédé une revalorisation nulle au 1^{er} janvier 2010. Au-delà de ces fluctuations, les prestations familiales sont sur une tendance de l'ordre de 2 % par an, tirée par la croissance encore forte mais progressivement ralentie des prestations pour la petite enfance et par celle des aides au logement alors que les prestations d'entretien augmentent lentement.

Dépenses d'assurance maladie : 3,7 % par an en moyenne depuis 2005

En 2009, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM sont estimées à 157,6 Md€, soit un dépassement de 740 M€ par rapport à l'objectif initial et un surcroît de dépenses de 400 M€ par rapport aux estimations de septembre 2009. Ce « surdépassement » d'une ampleur inhabituelle, qui a été constaté tardivement, porte sur les établissements de santé (pour 460 M€) où il est imputé à un volume d'actes plus important que prévu, à l'effet de la nouvelle classification mise en place en mars 2009 et à l'épisode grippal de fin d'année. En revanche, les dépenses de soins de ville se sont révélées inférieures de 120 M€ aux prévisions de septembre².

In fine, le dépassement total par rapport à l'objectif initial se décompose en + 230 M€ sur les soins de ville et + 620 M€ sur les établissements de santé alors que les dotations prévues pour le secteur médico-social ont été réduites de 150 M€ en fin d'année.

Par rapport à l'année précédente, la croissance des dépenses a été de 3,7 % en 2009 après 3,5 % en 2008. Elle ressort à 3,7 % par an en moyenne sur les cinq dernières années.

Les dépenses de soins de ville ont augmenté de 3,5 % en 2009, après 2,5 % en 2008 et 4,4 % en 2007. Le résultat de 2009 est en fait dans le prolongement de celui de 2008 si l'on tient compte de l'incidence sur ce dernier de la mise en place des franchises, estimée à -1,2 %. La croissance des honoraires médicaux et dentaires, en ralentissement par rapport à 2008, a été modérée. Les dépenses de médicaments, qui avaient été en 2008 le principal poste concerné par les franchises, ont augmenté de 3 %. Les honoraires paramédicaux (+ 6,6 %), les frais de transport (+ 7,1 %) et les indemnités journalières (+ 5 %) ont eu les progressions les plus fortes en 2009. Au sein de ces dernières les évolutions sont contrastées avec un ralentissement des arrêts de travail de moins de 3 mois, vraisemblablement liée à la situation de l'emploi, mais une nette accélération de la croissance des IJ longues (+ 7,1 % en 2009).

Les dépenses afférentes aux établissements de santé ont quant à elles augmenté de 3,6 % (après 3,9 % en 2008 et 3,0 % en 2007).

Pour 2010, la loi de financement de la sécurité sociale a fixé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 162,4 Md€. Ce montant représentait une augmentation de 3,0 % par rapport aux dépenses de l'année 2009 telles qu'elles étaient estimées à la rentrée 2009. Il correspond désormais à une progression de 2,8 % par rapport aux dépenses effectivement constatées, supérieures de 400 M€, comme on vient de le voir, aux estimations.

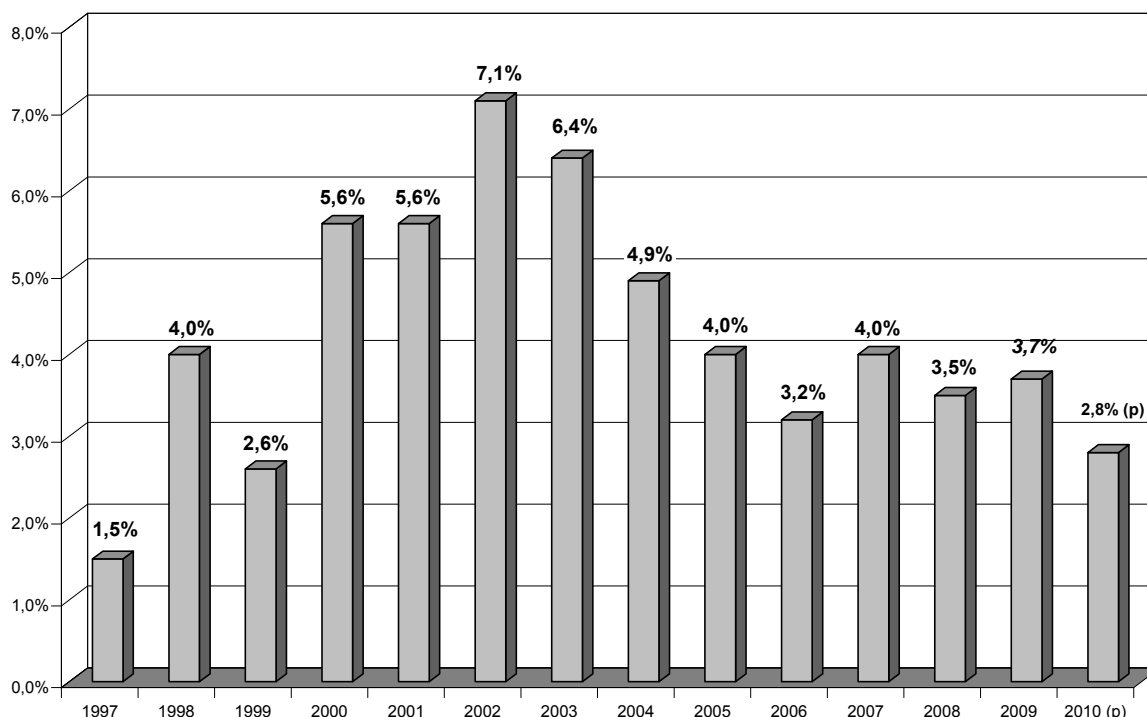
Une partie du « surdépassement » de 2009, liée à l'épidémie de grippe A et estimée à 100 M€, peut être considérée comme exceptionnelle. Par ailleurs, des ajustements ont été réalisés dans le cadre de la campagne tarifaire pour 2010 visant à réduire de 250 M€ le dépassement potentiel des sous-objectifs relatifs aux établissements de santé.

En prenant en compte ces éléments, le comité d'alerte sur les dépenses d'assurance maladie a estimé, dans son avis rendu le 28 mai, que l'objectif pour 2010 pourrait être dépassé de 600 M€ en l'absence de mesures nouvelles. Le risque de dépassement est évalué à 200 M€ dans le domaine des soins de ville, où certaines mesures d'économie inscrites dans la construction de l'ONDAM ne seraient que partiellement réalisées, et à 400 M€ sur les établissements de santé, dont l'activité semble progresser nettement plus vite que prévu d'après les données disponibles sur les premiers mois de l'année. Ce risque sur les volumes hospitaliers porte à la fois sur le nombre des séjours et sur les effets de la nouvelle classification des séjours mise en place en 2009.

Face au risque de dépassement, le gouvernement a annoncé des mesures correctrices pour un montant de 600 M€. Sous réserve d'une mise en œuvre sans délai, ces mesures pourraient compenser le risque de dépassement identifié.

² Un surdépassement de 65 M€ sur les « autres prises en charge » conduit au total de 400 M€.

Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM



Les résultats par branche : l'impact différencié de la récession

Les trois grandes branches du régime général n'ont pas été affectées dans les mêmes proportions par la récession. Son impact sur les recettes a été fonction de leur composition et notamment de la part des produits sur revenus d'activité (cotisations et CSG) et sur revenus du capital. La baisse des produits a été la plus forte en 2009 pour la CNAF et la CNAM Maladie. La CNAV a été moins touchée en raison notamment de la part des transferts du FSV dans son financement.

Variations en % des produits nets et charges nettes par branche

	CNAM-maladie	CNAV	CNAF*
produits nets			
2009	-0,7%	2,3%	-0,3%
2010	1,6%	1,8%	-0,1%
Charges nettes			
2009	3,5%	3,8%	2,6%
2010	3,1%	3,7%	3,6%

*Produits et charges de la CNAF corrigés des effets AAH et API, et des régularisations comptables positives en 2009

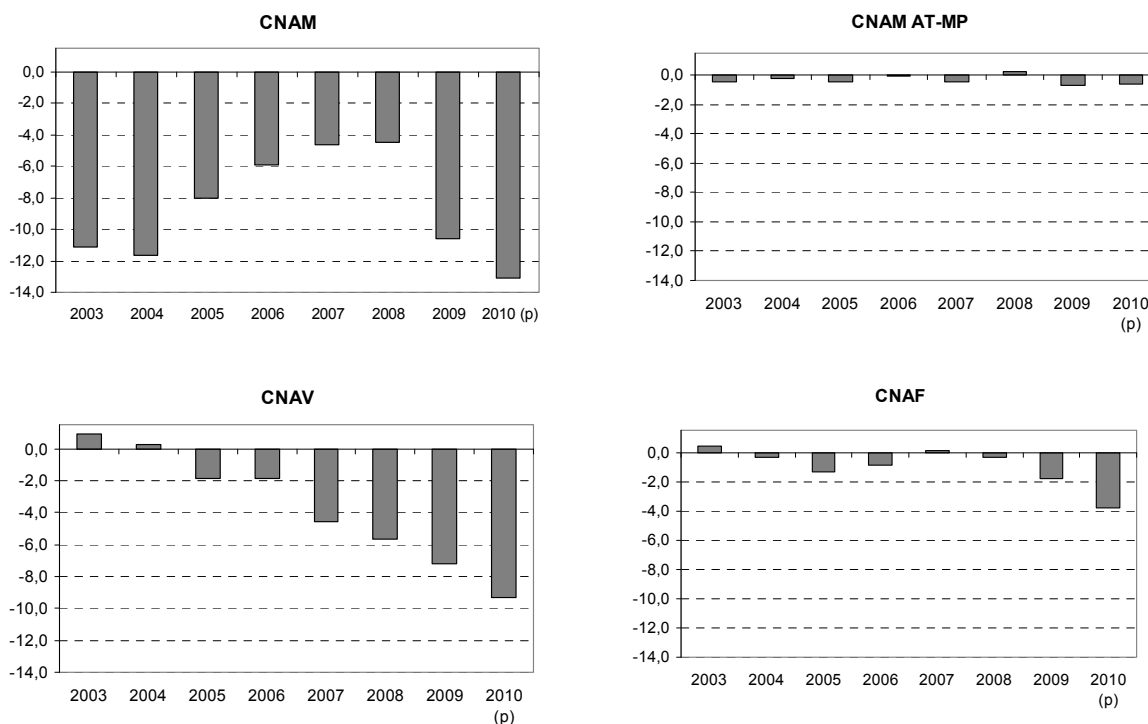
La branche maladie a enregistré la plus forte dégradation de son solde en 2009. Son déficit, qui avait été réduit de 7 Md€ entre 2004 et 2008, a augmenté de 6,2 Md€ en raison d'un écart d'évolution important entre ses charges nettes (+ 3,5 %) et ses produits (- 0,7 %). Les cotisations (y compris les compensations d'exonérations) et la CSG représentent au total 91 % des produits nets de la branche. Les premières ont diminué de 0,8 % en 2009 ; la seconde de 2,6 %, sa baisse étant accentuée en 2009 par le mécanisme de répartition de cette contribution entre les régimes d'assurance maladie. L'affectation de recettes fiscales supplémentaires à la CNAM (droits tabac, forfait social) pour un montant d'environ 1,2 Md€ a toutefois limité la baisse des produits. En 2010, le déficit de la branche se creuserait encore

de 2,5 Md€. Ses produits retrouveraient une croissance modérée reposant sur les cotisations et prises en charge d'exonérations et de nouveaux apports de recettes fiscales (doublement du forfait social, contribution exceptionnelle des organismes complémentaires) alors que les recettes de CSG se stabiliseraient.

Le déficit de **la CNAV** continue de se creuser malgré l'inflexion de ses dépenses et une bonne tenue de ses recettes par rapport aux autres branches. La croissance de ses charges nettes a ralenti d'environ 1,5 point en 2009 (+3,8 % contre +5,2 % en 2008) et conserverait la même tendance en 2010 (+3,7 %). Contribuent à ce ralentissement la moindre augmentation des prestations versées, la diminution des transferts de compensation (-7 % en 2010) et la réduction des charges financières (en 2009). Les produits nets de la CNAV ont progressé de 2,3 % en 2009, une évolution sensiblement plus favorable que la moyenne du régime général (-0,2 %). Ils ont été moins affectés par la récession que ceux des autres branches, en raison de la forte hausse des transferts du FSV, du doublement des recettes fiscales et de l'incidence favorable sur les cotisations du relèvement du plafond de la sécurité sociale, supérieur en 2009 à la hausse du salaire moyen. Mais cet avantage relatif dans la croissance des recettes ne se reproduirait pas en 2010. Le déficit de la CNAV augmenterait de 2,1 Md€ pour atteindre 9,3 Md€.

La CNAF, qui était proche de l'équilibre en 2007 et 2008, a vu son déficit se creuser en 2009 et cette dégradation s'accélérerait en 2010. Ses produits, qui ont évolué plus défavorablement que la moyenne du régime général, n'auront connu aucune augmentation sur l'ensemble des deux années 2009 et 2010. Au-delà de l'évolution des prestations, les charges nettes de la branche sont accrues en 2009 et surtout en 2010 par l'augmentation du taux de prise en charge par la CNAF des majorations de pensions pour enfants (+10 points en 2009 et 15 points en 2010). Le déficit de la CNAF atteindrait 3,8 Md€ en 2010, soit une dégradation de 3,5 Md€ en deux ans.

Evolution des soldes des branches (en milliards d'euros)



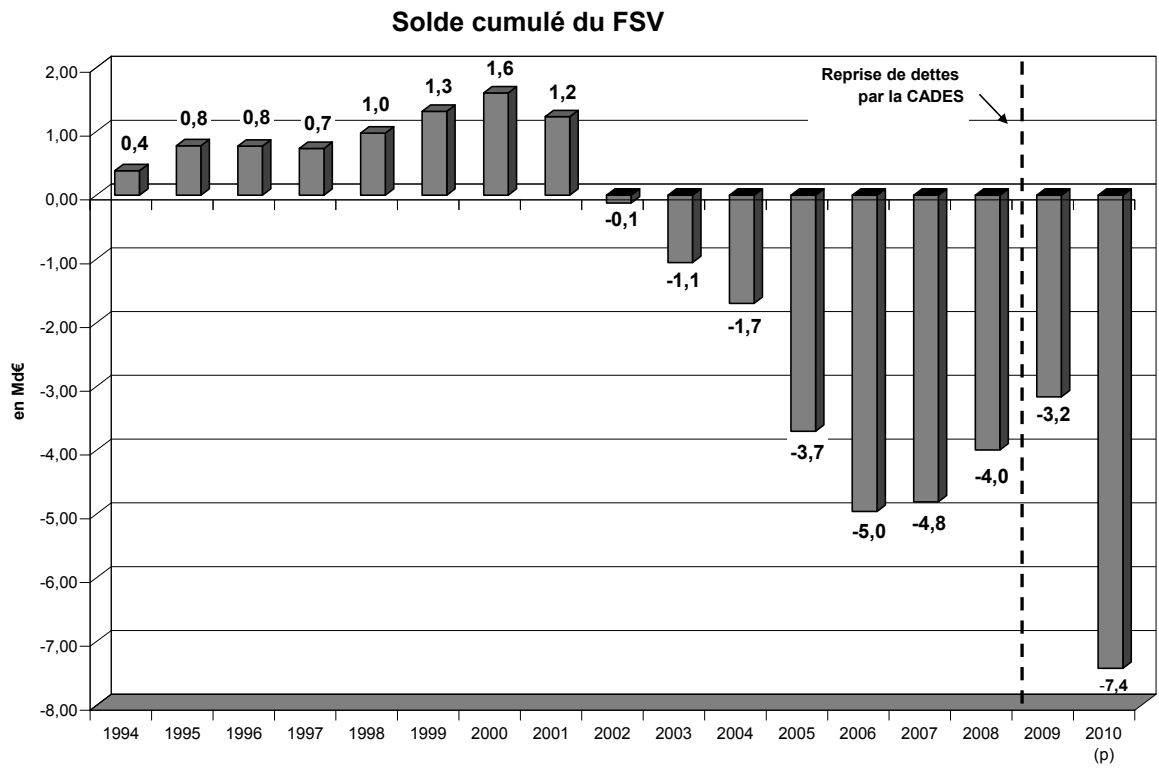
Taux de couverture

2007	CNAM	CNAM - ATMP	CNAF	CNAV	Régime général
Charges nettes	140,0	10,7	54,8	90,4	291,1
Produits nets	135,4	10,2	54,9	85,8	281,6
Ratio produits/charges	96,7%	95,7%	100,3%	94,9%	96,7%

2008	CNAM	CNAM - ATMP	CNAF	CNAV	Régime général
Charges nettes	145,2	10,5	57,5	95,1	303,3
Produits nets	140,7	10,8	57,2	89,5	293,1
Ratio produits/charges	96,9%	102,3%	99,4%	94,1%	96,6%

2009	CNAM	CNAM - ATMP	CNAF	CNAV	Régime général
Charges nettes	150,3	11,1	57,9	98,7	312,7
Produits nets	139,7	10,4	56,1	91,5	292,4
Ratio produits/charges	93,0%	93,6%	96,8%	92,7%	93,5%

2010 (p)	CNAM	CNAM - ATMP	CNAF	CNAV	Régime général
Charges nettes	155,0	11,3	53,9	102,4	317,2
Produits nets	141,9	10,7	50,1	93,1	290,4
Ratio produits/charges	91,6%	94,5%	93,0%	90,9%	91,6%



Principales hypothèses économiques

	Evolution en moyenne annuelle		
	2008	2009	2010 (p)
Produit intérieur brut (PIB)			
PIB en volume	0,2%	-2,6%	1,4%
PIB en valeur	2,8%	-2,1%	2,5%
Masse salariale			
Secteur privé en comptabilité nationale (1)	3,4%	-0,8%	0,3%
<i>dont</i> <i>Emploi</i>	0,7%	-2,6%	-1,6%
<i>Salaire moyen</i>	2,7%	1,8%	1,9%
Secteur privé champ URSSAF	3,6%	-1,3%	0,3%
<i>dont</i> <i>Emploi</i>	1,0%	-2,3%	-1,6%
<i>Salaire moyen</i>	2,6%	1,0%	1,9%
<i>dont</i> <i>masse salariale plafonnée</i>	3,8%	-0,25%	-0,2%
Plafond de la sécurité sociale			
Montant annuel en euros	33 276	34 308	34 620
<i>Variation en %</i>	3,4%	3,1%	0,9%
Hausse des prix et taux de revalorisation			
Prix hors tabac	2,8%	0,1%	1,2%
Revalorisation de la BMAF	1,0%	3,0%	0,0%
Revalorisation des pensions			
au 1er janvier	1,1%		
au 1er avril		1,0%	0,9%
au 1er septembre	0,8%		
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	1,37%	1,29%	0,92%

(1) Secteurs dits "EB-EP"

Source : INSEE / ACOSS / DSS

Sensibilité des résultats du régime général aux variations de ses principaux déterminants (masse salariale privée, dépenses d'assurance maladie, inflation)

<i>En millions d'euros</i>	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	890	100	300	650	1 940
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM	1 250	30			1 280
Inflation : impact d'une hausse de 1 % de la revalorisation des prestations retraite et famille			270	840	1 110

Régime général et FSV 2007-2010

Régime général

En millions d'euros

	2007	2008	%	2009	%	2010	%
CNAM MALADIE							
Charges	161 532	166 124	2,8	175 118	5,4	180 363	3,0
Produits	156 903	161 676	3,0	164 547	1,8	167 293	1,7
Résultat	-4 629	-4 449		-10 571		-13 069	
CNAM AT							
Charges	11 436	11 068	-3,2	11 722	5,9	11 880	1,4
Produits	10 981	11 309	3,0	11 009	-2,7	11 254	2,2
Résultat	-455	241		-713		-626	
CNAV							
Charges	92 136	96 343	4,6	99 907	3,7	103 424	3,5
Produits	87 564	90 706	3,6	92 674	2,2	94 109	1,5
Résultat	-4 572	-5 636		-7 233		-9 316	
CNAF							
Charges	56 783	58 239	2,6	60 000	3,0	54 922	-8,5
Produits	56 939	57 896	1,7	58 170	0,5	51 132	-12,1
Résultat	156	-342		-1 830		-3 790	
Régime général consolidé							
Charges	317 177	326 763	3,0	341 387	4,5	345 126	1,1
Produits	307 677	316 577	2,9	321 039	1,4	318 326	-0,8
Résultat	-9 500	-10 186		-20 348		-26 800	
FSV							
Charges	14 352	14 618	1,9	16 170	10,6	17 625	9,0
Produits	14 503	15 431	6,4	13 008	-15,7	13 370	2,8
Résultat	151	812		-3 162		-4 255	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Régime général et FSV 2007-2010 : produits et charges nets

Régime général		En millions d'euros					
	2007	2008	%	2009	%	2010	%
CNAM MALADIE							
Charges nettes	139 982	145 175	3,7	150 285	3,5	155 005	3,1
Produits nets	135 353	140 726	4,0	139 714	-0,7	141 936	1,6
Résultat	-4 629	-4 449		-10 571		-13 069	
CNAM AT							
Charges nettes	10 682	10 529	-1,4	11 137	5,8	11 333	1,8
Produits nets	10 227	10 770	5,3	10 423	-3,2	10 707	2,7
Résultat	-455	241		-713		-626	
CNAV							
Charges nettes	90 396	95 098	5,2	98 722	3,8	102 409	3,7
Produits nets	85 824	89 462	4,2	91 489	2,3	93 093	1,8
Résultat	-4 572	-5 636		-7 233		-9 316	
CNAF							
Charges nettes	54 765	57 512	5,0	57 939	0,7	53 925	-6,9
Produits nets	54 921	57 170	4,1	56 110	-1,9	50 136	-10,6
Résultat	156	-342		-1 830		-3 790	
Régime général consolidé							
Charges nettes	291 116	303 304	4,2	312 723	3,1	317 209	1,4
Produits nets	281 616	293 117	4,1	292 375	-0,3	290 409	-0,7
Résultat	-9 500	-10 186		-20 348		-26 800	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations, et n'intègrent pas les dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants. Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations, et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants. Les transferts entre la CNSA et les régimes maladie et AT-MP portant sur l'ONDAM médico-social sont également neutralisés ainsi que les écritures exceptionnelles liées à l'apurement de la dette de l'Etat intervenu en 2007.